

Règlement particulier de la Cambo 10

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBad)

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXX** et sous le nom « **Cambo 10** ». Il se déroule les **2 et 3 février 2019** à Chambourcy, Gymnase Georges Gallienne, 5 rue du Mur du Parc, 78240 (7 terrains).
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Magali Burckel**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **Cambo 10** est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « junior », « senior » et « vétérans ».
- 2.2 Les séries proposées sont R+ et R-, D+ et D- dans tous les tableaux (SH, SD, DH, DD et DM). Les joueurs ayant un classement P10 et P11 peuvent s'inscrire dans le tableau D.
Les joueurs seront positionnés dans les tableaux en fonction de leur classement à la date limite d'inscription (4 janvier 2019).
Le tableau D est divisé en deux : les joueurs ou paires ayant les meilleurs moyennes le jour de la date limite d'inscription (4 janvier 2019) seront dans le tableau D+, les autres seront dans le tableau D-. Le tableau R est divisé en deux : les joueurs ou paires ayant les meilleurs moyennes le jour de la date limite d'inscription (4 janvier 2019) seront dans le tableau R+, les autres seront dans le tableau R-.
- 2.3 Les tableaux de double se joueront intégralement le samedi, les tableaux de mixte se joueront intégralement le dimanche, les tableaux de simples débiteront le samedi et se termineront le dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Deux tableaux maximum sont autorisés par joueur.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) d'une même série ou bien de scinder un tableau.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner certains tableaux. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 joueurs.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **4 janvier 2019**. Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **18 janvier 2019**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 La fiche d'inscription et le règlement par chèque (à l'ordre de l'ASMC) sont à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante:
Caroline Dauge, 8 allée de la Montjoie, 78240 Chambourcy
Un courriel de confirmation est envoyé à réception du règlement. Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera acceptée. Toute modification devra être faite par courrier ou par email. Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d'engagement ne seront pas prises en considération.
- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi)
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **14€** pour **1 tableau**, **20€** pour **2 tableaux**
- 3.6 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire à J-30.
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 21h30 et/ou le dimanche de 08h30 à 17h30.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Cambo 10** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est RSL grade 4.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **Cambo 10** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).